

Un jeune avocat s'était fait entendre pour la défense d'un accusé. Quand son plaidoyer fut terminé, le juge, s'adressant au prisonnier, lui dit : Mon cher, j'avais l'idée de vous condamner à une amende de cinq piastres mais considérant le système de défense de votre avocat votre punition sera de cinq louis. Le pauvre client tout abasourdi par ces ébouriffantes raisons s'adresse à un autre défenseur qui refuse à son tour de parler en sa faveur, déclarant qu'il serait bien fâché de plaider devant un tribunal où les fautes de l'avocat retomberaient sur le client. Là-dessus infraction déclarée des privilèges de la cour et ordre d'envoyer le raisonneur en prison, ordre qui n'est rescindé que sur une explication qu'on veut bien généreusement regarder comme une excuse. Ceci n'est qu'une scène prise au hasard et tous les jours il s'en passe de plus étonnantes.

Somme toute et malgré ces sujets de distraction, je me serais infailliblement ennuyé à la mort à Montréal si de braves et spirituels amis n'eussent pris soin de m'offrir une gaie hospitalité dont je conserverai long-tems ou plutôt éternellement le doux souvenir. Je ne vous en dirai pas davantage, indiscrets lecteurs québécois ; car alléchés par les descriptions que je pourrais vous faire, il vous prendrait peut-être la fantaisie d'aller éprouver par vous-mêmes si je vous avais dit vrai.

A propos, qui croiriez-vous que j'ai rencontré à Montréal. Vous ne le devineriez pas en mille. Une grande affiche annonçant pompeusement encore en exposition la fameuse enseigne de la nomination de Mr. Symes à la haute dignité de chef huron. Il est écrit je crois que je rencontrerai partout la copie à défaut de l'original. Comme je l'avais prévu, le chef sauvage avait suivi les crocodiles et se trouve à son tour suivi par les grands serpents. En agréable compagnie bêtes et gens ne s'ennuient jamais.

Ayant ainsi manqué le but de mon voyage je me rembarquai pour mes dieux pénates et m'étant trouvé fort bien de mon premier locomoteur je le choisis de nouveau pour le retour. Cette fois cependant le *Charlévoix* crut devoir me faire toutes sortes de politesses et sentant qu'il portait sur son dos le flâneur-en-chef du *Fantasque* il crut ne pouvoir mieux faire pour lui témoigner sa haute considération que de flâner à son tour en chemin. Il ne s'échoua qu'une demi-douzaine de fois ; mais, après tout, nous arrivâmes sains et saufs, ce qui vaut infiniment mieux que si nous fussions restés en route. C'est là de la philosophie ou je ne m'y connais plus.

TIRAGE AU SORT DE LIVRES, LITHOGRAPHIES, JOURNAUX, etc., etc.

IL sera fait un tirage au sort de livres et autres objets, chez monsieur JOHN GRACE, Confiseur, tel jour qui sera désigné plus tard et aussitôt que la liste sera remplie.

La loterie se composera de 150 billets, tous gagnants.

Les lots valent de 1 clielin, jusqu'à TROIS LOUIS.

Le prix du billet est de cinq chelins payables avant le jour de la loterie. On tirera pour les absents ; mais ceux qui n'auraient point payé au moment du tirage perdront leur billet qui sera revendu.

Une liste sera colportée pour recueillir des souscriptions. On reçoit aussi des noms chez Mr. J. Grace et au bureau du *Fantasque*.

Le propriétaire consacre DEUX LOUIS en rafraichissements, le jour du tirage.